

## PROTOCOLE SANITAIRE des activités

Ce document a été établi en référence aux règles du protocole sanitaire rédigé par le Ministère chargé des sports et publié le 16 juillet 2020 ainsi que des protocoles mis en place par la FFsavate.

### Entrée au complexe sportif

Les adhérents devront attendre à l'extérieur du complexe afin de limiter les regroupements dans les couloirs avant le commencement d'une activité.

A partir de 11 ans, le port du masque est obligatoire à l'intérieur du complexe sportif et ne sera retiré qu'en entrant dans la salle de l'activité.

Une distance de 2 mètres doit être maintenue dans les espaces communs.

Le lavage des mains est obligatoire à l'entrée du complexe sportif, une borne de distribution de gel hydro alcoolique est à disposition dans le couloir de l'entrée du complexe.

L'entrée au complexe se fera par la porte principale et la sortie par les portes latérales de la salle, menant directement vers l'extérieur.

Les vestiaires collectifs resteront fermés.

Afin d'éviter les regroupements inutiles, nous vous demandons de respecter l'horaire de la séance.

En fin de séance, les enfants sont récupérés à l'extérieur du complexe.

### Dans la salle

Les parents ou accompagnateurs ne pénètrent pas dans la salle durant l'activité.

Pas de limitation du nombre de participants.

L'activité par elle-même ne permet pas de respecter une distance de 2 mètres.

Chaque pratiquant arrive dans la salle en tenue de savate (pantalons, tee shirt, chaussures, coquille, protège poitrine et protections diverses) et quitte la salle dans cette même tenue.

Votre sac contiendra votre propre matériel: corde à sauter, serviette, gel hydro alcoolique, un sachet hermétique pour ranger votre masque, votre gourde d'eau, protège dents.

Il conviendra de bien ranger votre matériel dans votre sac dans la salle, à un endroit qui vous sera désigné.

### Matériel

Chaque pratiquant amène ses gants (pas de prêt de gants), sa gourde, corde à sauter.

Si du matériel collectif (tapis, médecine ball, haltères ...) est utilisé, nous vous demanderons d'assurer leur désinfection après l'utilisation. Cela ne concerne pas les sacs que nous désinfecterons après chaque cours.

L'association désinfectera les sols et les surfaces entre chaque cours et procédera à l'aération de la salle. Pour ce faire, chaque cours finira 5 minutes avant pour permettre de tenir cet engagement pour le respect de tous.

### Registre de présences

Vous enregistrerez votre présence à chaque séance sur un "registre des personnes présentes" dans le cadre "des remontées de la chaîne de cas contacts".

Vous noterez votre nom, prénom, et numéro de téléphone afin de vous contacter en cas de besoin.

### Avant de vous rendre aux séances d'entraînement, assurez-vous de :

- Ne pas avoir de symptômes du Covid-19
- Ne pas avoir été en contact avec une personne atteinte ou suspectée d'être atteinte du Covid-19 dans les 15 jours précédents l'activité.
- Informer l'ABFS27 en cas de contraction du virus et rester en isolement pendant 15 jours.
- Respecter les recommandations de votre médecin traitant au regard de votre état de vulnérabilité et consulter votre médecin avant de reprendre une activité physique si vous avez été atteint par le Covid-19.
- Disposer de gel hydro alcoolique et d'un masque avant de vous rendre à votre cours.

### Pendant la séance, assurez-vous de :

- Eviter les regroupements avant et après le sport.
- Nettoyer vos mains au gel hydro alcoolique avant et après le cours.
- Utiliser votre propre matériel sportif.

### En cas de suspicion ou de contamination d'un pratiquant :

- Le professeur lui demande de quitter la séance en prenant les mesures nécessaires pour éviter qu'il reparte avec une personne du cours et lui demande de consulter son médecin traitant.
- S'il présente des symptômes graves, le professeur contacte le 15.
- Le professeur informe les dirigeants de l'association.

Je soussigné(e) ..... certifie avoir pris connaissance des présentes conditions de reprise des activités physiques de l'ABFS27 et m'engage à respecter les consignes sanitaires données par l'association.

Le .....202....

Signature